

MÉMOIRE ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

© SDIS83

GONFARON : UN FEU HORS NORME

Éric Grohin, contrôleur général, DDSIS 83 et responsable des formations FDF5 à l'École d'application de Sécurité Civile (ECASC) - Valabre

Lieutenant colonel Loïc Lambert, sous-directeur ressources humaines, COS FDF5 et formateur FDF5 à l'École d'application de Sécurité Civile (ECASC) - Valabre

L'été 2021 marque des records de température en Europe, 47 degrés en Espagne et 48,8 en Italie. Cet été fut marqué par de nombreux feux de forêt en Grèce, Italie et Turquie. La doctrine française rappelée ci-après permet d'éteindre dans le département du Var 99 % des feux de forêt et d'espace naturel avant qu'ils n'atteignent une surface brûlée de 5ha. Mais comme en 2003, malgré un respect total de celle-ci, le feu de Gouffon sera l'exception. Il s'agit du troisième feu en vingt ans dans le Var à dépasser les 5000 ha.

DOCTRINE DE LUTTE EN FRANCE

Le guide de stratégie générale de lutte contre les feux de forêts énonce deux principes fondamentaux et quatre objectifs principaux :

Deux principes fondamentaux :

- ▶ L'approche globale repose sur l'indispensable complémentarité de la prévention et de la lutte,
- ▶ Le principe de l'anticipation est une règle absolue.

Et quatre objectifs principaux :

- ▶ Empêcher les feux (identifier les causes, dissuader) ;
- ▶ Maîtriser les éclosions au stade initial (aménagement du terrain, attaque des feux naissants) par une détection précoce et une attaque massive et rapide d'éléments aériens et terrestres ;
 - Détection (vigie, caméra),
 - Guet aérien armé (GAAr) : Dash en patrouille aérienne,
 - Groupe d'intervention préventif sur le terrain et intervention d'hélicoptères ou avions (départementaux et/ou nationaux).
- ▶ Limiter les développements catastrophiques
 - Stratégie agressive et coordination aéroterrestre.
- ▶ Réhabiliter les espaces incendiés.

PARTICULARITÉS DE CE FEU

Au moins trois aspects résument le caractère hors norme de ce feu.

Ses caractéristiques d'enveloppe et de propagation :

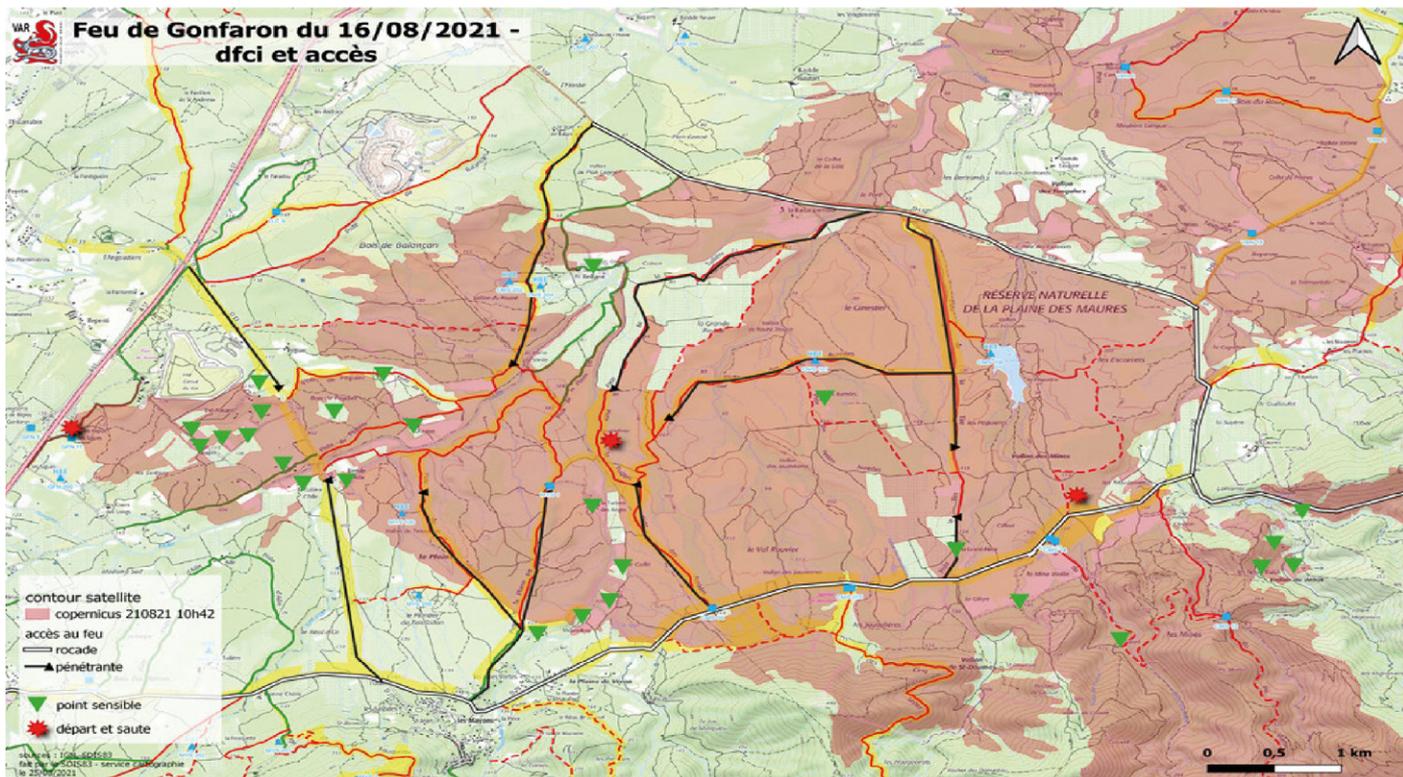
- ▶ 6832 ha brûlés ;
- ▶ neuf communes directement impactées,
- ▶ une propagation fulgurante avec une moyenne de 3,8 km/h et une cinétique maximale entre 20 h et 21 h de 7km/h ;
- ▶ des sautes de feu de plus de 2 km.

Mobilisation des moyens de la Sécurité civile française :

- ▶ 1200 sapeurs-pompiers engagés ;
- ▶ 250 engins de lutte, dont 11 colonnes de renforts nationales et zonales ;
- ▶ Plus de 2000 largages des moyens aériens.

Conditions météorologiques :

- ▶ vent de 70 à 80 km/h ;
- ▶ hygrométrie de moins de 20 % ;
- ▶ épisode caniculaire sans pluie depuis 45 jours.



Etendue du feu de Gonfaron, depuis son commencement le 16 août 2021 au 21 août 2021. Le feu a brûlé 6832 ha. Sur la carte sont localisés en rouge, les sautes de feu, en vert les points sensibles et la rocade est signalée par une bordure - © SDIS83



MÉMOIRE ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

DÉROULEMENT DU FEU

Le lundi 16 août à 17 h 45, alors que les conditions météo sont des plus défavorables, un départ de feu est signalé sur l'aire de repos de Sigues située en voie Sud sur l'autoroute A57. Cette autoroute a la particularité de longer le nord du massif des Maures.

Immédiatement, l'une des 23 caméras de levée de doute du SDIS 83, confirme ce départ.

Aussitôt, le Centre opérationnel de zone (COZ) détourne le GAAR, composé d'un Dash, et fait décoller les deux canadiens CL 415 stationnés sur la base aéronavale de Hyères ainsi que le Puma lourd, stationné sur la base militaire du Luc, située au Cannet-des-Maures, à 5km du feu.

Le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours du Var (CODIS83) envoie une grande partie de son dispositif préventif composé de 11 Groupes d'intervention feux de forêts (GIFF) et une colonne de renfort « Sud-Est-Rhone-Alpes » (SERA) de soixante hommes, basée à 5 km. Deux hélicoptères bombardiers d'eau, loués par le SDIS, décollent immédiatement de cette même base du Luc.

Moins de sept minutes après le départ du feu, les premiers largages

du Dash et des hélicoptères sont réalisés. L'arrivée dans des délais courts de la colonne et des premiers groupes n'empêche pas la propagation. De nombreux points sensibles, notamment des haras, doivent être défendus.

« Le feu de Gonfaron est le troisième feu en vingt ans dans le Var à dépasser les 5000 ha. »

Les objectifs se superposent :

- ▶ Défendre les villages des Mayons et de la Garde-Freinet et les lotissements dans le tracé du feu ;
- ▶ Tout est entrepris pour que le feu puisse être stoppé dans la plaine et avant qu'il atteigne les premiers versants nord du massif des Maures. Deux sautes, dont une de plus de deux kilomètres, empêcheront d'atteindre cet objectif : le feu est alors en pente ascendante dans les Maures...

Le feu prendra alors le bien connu couloir des Maures, à l'instar des feux de 2003 ou 1979. Deux nuances à cet historique : le feu de 2021 infiniment plus rapide et la nuit arrivant, la lutte se fera sans avion.

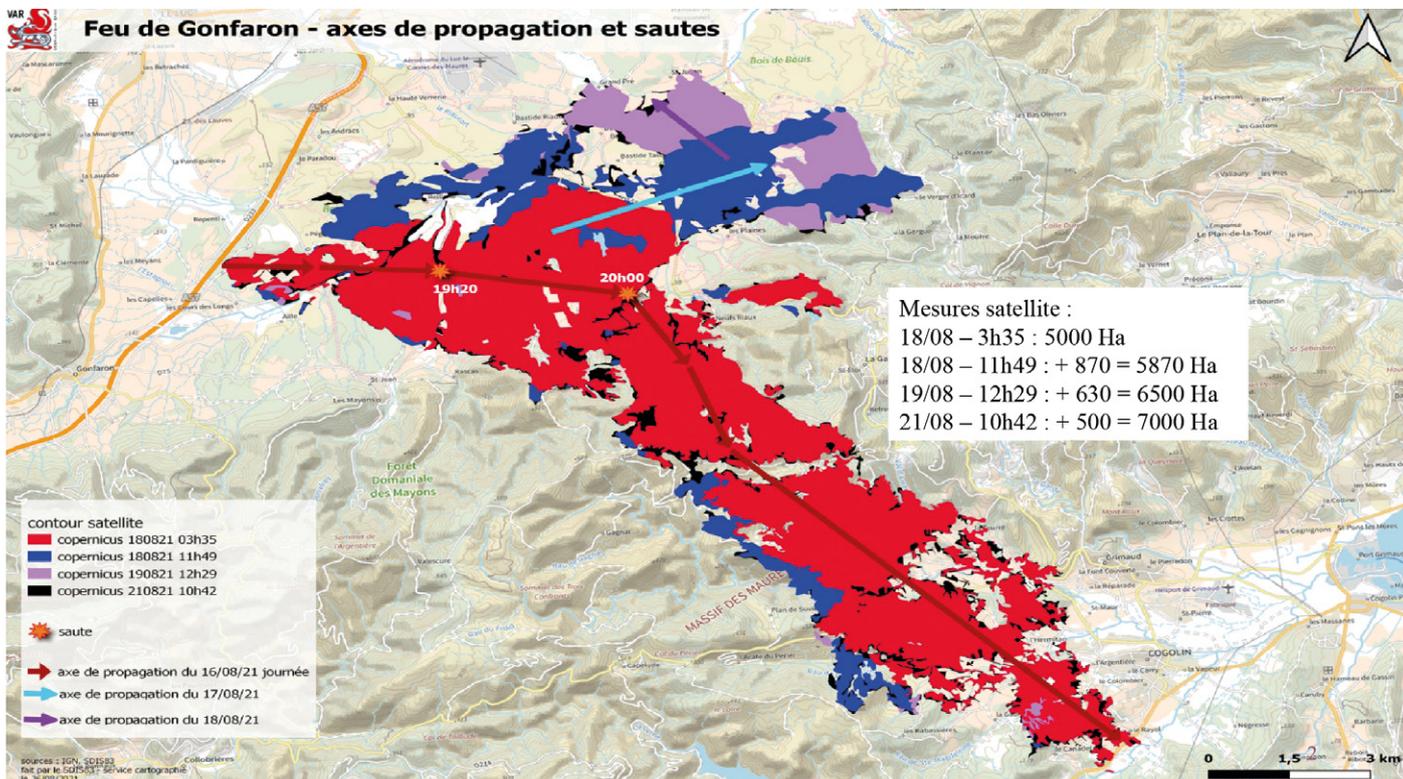
La tactique de lutte est classique et consiste à resserrer les flancs tout en protégeant les lotissements.

Mener « de front » deux objectifs imposent au commandement de ne pas saupoudrer les engins terrestres sur chaque point sensible pour permettre de garder une force de frappe et ainsi éviter un développement catastrophique du feu.

La cellule « Anticipation » suggère un nouvel axe d'attaque pour tenter de stopper le feu. Il s'agit d'une manœuvre à mettre en œuvre sur la RD98 pour que le feu ne la saute pas. Si cette idée de manœuvre échouait, ce sont des milliers d'hectares en plus, des lotissements et de nombreux établissements recevant du public qui seraient menacés des communes de Cavalaire-sur-Mer et de La Croix-Valmer. Le choix du commandement avait été alors de privilégier cette action sur la RD98 en positionnant, notamment, deux colonnes et une équipe de feu tactique. Cette action permettra de fixer la tête du feu vers minuit après 5100 hectares brûlés.

Les deux jours suivants seront très compliqués également car les changements de vent (sud et ouest) feront se propager le feu d'abord :

- ▶ sur le village du Plan-de-la-Tour ;
- ▶ vers la base de l'École d'aviation légère de l'Armée de terre (EALAT) où l'on note la présence de l'École franco-allemande de formation



En couleur, sur la carte, l'étendue que le feu a parcouru du 16 au 21 août 2021. Les flèches rouges montrent l'axe de propagation du feu du 16 août, premier jour du feu, la flèche bleue, l'axe de propagation du 17 août, et la flèche violette, l'axe de propagation du 18 août 2021 - © SDIS83

des équipages Tigre (EFA Tigre) et donc de nombreux hélicoptères ;

- puis par vent d'ouest vers un autre couloir bien connu des feux de 2003.

« Le feu dit « de Gonfaron » était un feu hors norme, un « mégafeux », ayant pour caractéristique majeure une vitesse de propagation rarement connue. »

GESTION DE CRISE D'UN FEU HORS-NORME

Le feu dit « de Gonfaron » était un feu hors norme, un « mégafeux » selon le terme en vogue, ayant pour caractéristique majeure une vitesse de propagation rarement connue.

Une cinétique très importante, une multitude de points sensibles dont des hôtels, des campings et des milliers d'hectares menacés, un feu qui se dirige à 4km/h de nuit vers l'endroit le plus peuplé de France au m2, le golfe de Saint-Tropez, font que l'opération de secours n'est plus simplement un feu de forêt classique, mais une véritable gestion de crise où la sauvegarde de la population est l'objectif premier tout en préservant la vie des sapeurs-pompiers. 10 000 personnes

seront évacuées et de nombreuses confinées. Malgré ces précautions, deux personnes décéderont dans une habitation non répertoriée, inaccessible et très précaire.

C'est à un véritable pilotage de crise que le préfet et le directeur des services d'incendie et de secours doivent désormais s'astreindre en anticipant les déplacements de populations, en organisant leur accueil et en définissant des objectifs pour fixer le feu en évitant son développement potentiellement catastrophique.

Le coût du sauvé sur Gonfaron (sauvé par les sapeurs-pompiers)

L'action des pompiers a pu éviter que le feu passe la RD 98, ce qui a préservé plus de 1500 ha supplémentaires, et plus les jours suivants avec les changements de vents, ce qui conduit autour de 2500 ha sauvés, ainsi que 3000 bâtiments inclus dans le périmètre dont 41 ERP (campings, hôtels, restaurants...), et les hélicoptères de l'EALAT, soit un sauvé de l'ordre du milliard d'euros.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La prévention, et donc l'aménagement du territoire, doivent permettre d'asseoir la lutte en sécurité pour le personnel. Elle doit aussi permettre l'autodéfense des biens immobiliers.

La défendabilité d'une maison, d'un hameau, d'un lotissement dépend de trois critères indissociables :

- La défense en eau (poteau ou bouche d'incendie, citerne,...) ;
- L'accessibilité avec des largeurs de chemin permettant aux véhicules sapeurs-pompiers de croiser des habitants qui fuiraient sans immobiliser tout le monde avec le risque d'être piégé par le feu.
- Les obligations légales de débroussaillage (OLD).

C'est de cette défendabilité que dépendra la stratégie du COS en matière de confinement et d'évacuation des populations.

La preuve a encore été faite sur ce feu qu'une maison débroussaillée ne brûle pas contrairement aux endroits non entretenus qui mettent en danger les habitants mais aussi les sapeurs-pompiers.

Il faut ajouter que 93 % des maisons brûlées sur Gonfaron n'étaient pas débroussaillées. Et sur les 7 % restant, il y avait des matériaux non autorisés ou des tas de bois contre la maison. Preuve de l'utilité du débroussaillage.

ÉVACUATION OU CONFINEMENT ?

La réponse n'est pas aisée !

La doctrine actuelle en feu de forêt est plutôt d'évacuer les structures type camping et confiner les habitats en dur.

Le feu passant vite, cela permet de participer à l'extinction et de sauver sa maison. Prendre une

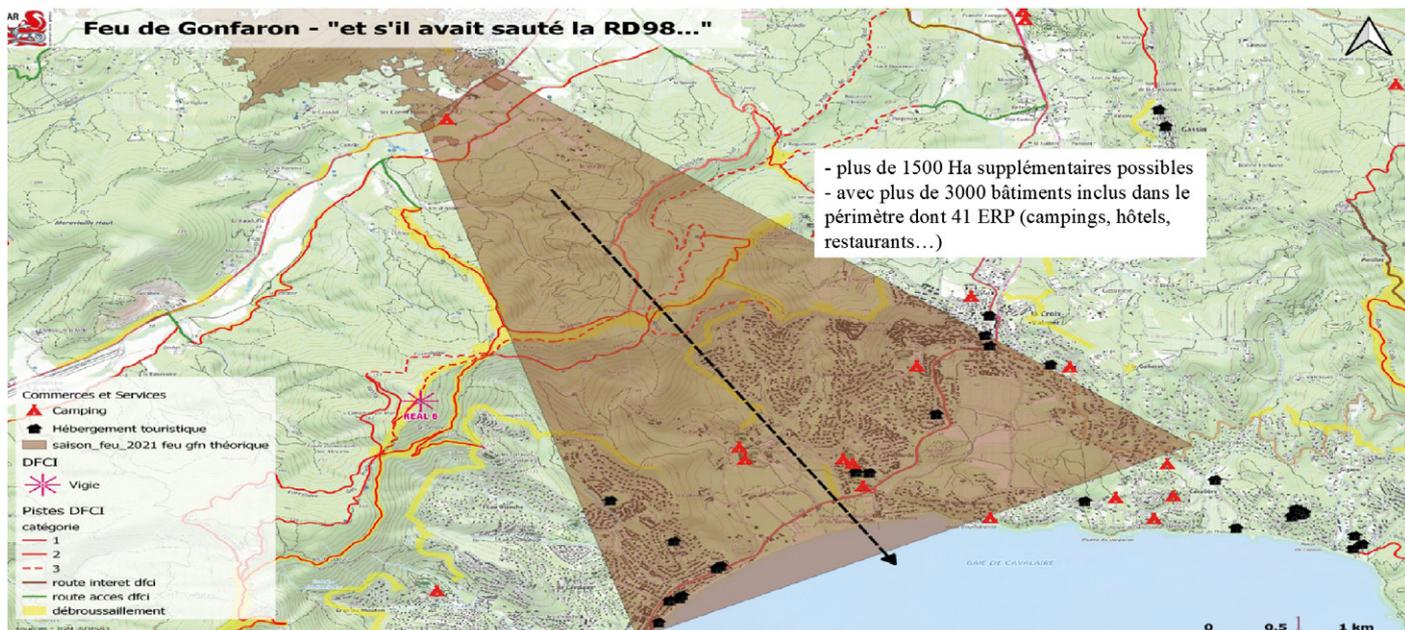


Illustration des dégâts évités par l'action des pompiers si il n'avait pas œuvré en défense sur la RD98. Ainsi, le feu aurait pu impacter plus de 1500 Ha supplémentaires, avec plus de 3000 bâtiments inclus dans le périmètre dont 41 ERP (campings, hôtels, restaurants...) - © SDIS83



MÉMOIRE ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

telle décision c'est aussi intégrer que certains peuvent paniquer et fuir au plus mauvais moment.

Evacuer systématiquement pose aussi le souci de mettre sur les routes et donc en danger, une population vulnérable mais aussi de rentrer dans une gestion de crise ou l'hébergement et les problèmes logistiques seront compliqués.

La réponse se trouve très certainement liée à la défendabilité du lieu.

Conformité DECI, accessibilité réglementaire et obligations légales de débroussaillément respectées permettront de défendre et dans ce cas, le confinement sera à privilégier (habitat en dur).

Si la défendabilité est impossible parce qu'un des critères ci-dessus n'est pas respecté alors l'évacuation bien en amont est certainement judicieuse ? Cependant, il faut rester très vigilant sur le fait de mener des évacuations avec des cinétiques de feu de plus de 4km/h. Elles ne sont pas sans risque si elles ne sont pas largement anticipées.

Les critères de non défendabilité présentent des risques pour la population mais aussi pour les sapeurs-pompiers et l'ensemble des acteurs opérationnels participant à l'événement.

L'évacuation ou le confinement en feu de forêt doivent donc être pesés en fonction de la nature de l'habitat, de sa défendabilité, de la cinétique du feu.

En tout état de cause le système d'alerte des populations « FR-Alert » précis, pourra différencier les consignes d'un lieu à l'autre.

Nous devons donc anticiper la défendabilité des lotissements, hameaux ou villages sur nos cartographies pour donner des consignes claires, précises et personnalisées.

Il ne faudra pas hésiter à indiquer que certains lieux ne sont pas défendables en l'état et que donc notre mission de protection des populations s'exercera en évacuant très préventivement et assumer que défendre les biens ne se fera pas au détriment de la vie de nos personnels sapeurs-pompiers.

CONCLUSION

Le feu de Gonfaron a mis en difficulté une organisation pourtant bien préparée aux situations de crise.

La cinétique, les sautes de feu, la distillation des végétaux, le vent, les risques dans tout le département mais aussi ce même lieu où le SDIS 83 avait perdu des camarades en 2003 ont rendu difficiles la lutte. Les très nombreuses habitations non débroussaillées n'ont pas facilité la tâche non plus.

« 93 % des maisons brûlées sur Gonfaron n'étaient pas débroussaillées. »

L'intervention était dangereuse et complexe.

Des officiers aguerris et du personnel formé et expérimenté ont permis de mettre en place des techniques décisives comme la ligne d'appui sur la RD98 appuyée par un feu tactique judicieusement placé.

La définition du « mégafeu » avait été donnée dans le guide de doctrine opérationnelle. Elle s'enrichira de cette expérience et de celle de la Gironde en 2022.

Nous devons nous préparer à ces conditions extrêmes et à ces feux hors normes.